

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 OCTOBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le seize octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA RONDE, sous la présidence de M. SERVANT Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : MM. SERVANT, GUILLAUME, PICHOT, PACREAU, PARPAY, TURGNE, Mmes ROY-DRAPPIER, NEUFCOUR-LIGONNIERE, APPERCE, BOTREL.

Excusés : Mme LOREAU, Mme FEMOLANT, M. CAILLAUD
et Mme GUINET (pouvoir à M. SERVANT)

Secrétaire de séance : Mme NEUFCOUR-LIGONNIERE

Date de convocation : 11/10/2018

-:-:-:-:-

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 06 septembre 2018

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 2 (sur exercice 2018)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires sur le budget.

FONCTIONNEMENT	Article	Montant
<i>RECETTES</i>		
Total		0
<i>DEPENSES</i>		
Dépenses imprévues	022	- 1213,00
Titres annulés sur exercices antérieurs	673	1213,00
Total		0
<i>INVESTISSEMENT</i>		
<i>RECETTES</i>		
Participation du SDEER –modernisation éclairage public	13258-041	30846,00
Participation Etat –Certification d'économie d'énergie	1321	30846,00
Total		61692,00
<i>DEPENSES</i>		
Eclairage public –écritures d'ordre	21534-041	30 846,00
Modernisation de l'éclairage public- opération 185	21534	30 846,00
Total		61 692,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées dans la présente décision modificative.

REHABILITATION DES ANCIENNES HALLES

Monsieur le Maire informe de la nécessité de passer des avenants suite à la suppression des brise-soleil initialement prévus, à la modification de l'éclairage et l'installation d'un écran.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de faire ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants avec les entreprises :

- LES BATISSEURS CHARENTAIS (lot 1) : + 1248,33 € ht
- CEGELEC (lot 10) : + 14 958,13 € ht

Un avenant sera également signé avec l'entreprise GUYONNET mais le montant n'est pas encore défini.

CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE

Monsieur le Maire présente la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique pour la collecte groupée et la valorisation des certificats d'économies d'énergie dans le cadre du programme « Economies d'énergie dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte ».

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention et l'avenant n°1.

AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE -Maintien de salaire –

Monsieur le Maire présente un avenant au contrat de prévoyance collective modifiant le taux de cotisation (taux actuel : 1,99 % - nouveau taux : 2,21 %).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le présent avenant qui rentre en application le 1^{er} janvier 2019.

REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place du répertoire électoral unique et précise qu'une nouvelle commission de contrôle doit être constituée.

Celle-ci sera composée :

- *d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau (hors adjoints)
- *d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- *d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose Monsieur Patrice PACREAU comme conseiller municipal pour la commission de contrôle.

PRESTATION DE CONTROLE DECI (Défense Extérieure Incendie)

Le Conseil Municipal décide de confier, à partir du 1^{er} janvier 2019, le contrôle de points de défense incendie de la commune à la RESE au regard des engagements de celle-ci et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif.

Monsieur PARPAY précise que les poteaux d'incendie sont à la charge des communes. La RESE fera une vérification approfondie de ces poteaux tous les 2 ans.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA C.D.C. AUNIS ATLANTIQUE

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Aunis Atlantique a voté la modification de ses statuts visant la modification de la compétence « Enfance Jeunesse-Education » pour plus de lisibilité et une modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire ».

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

PASSAGE DES ECOLIERS

Suite à la mise en vente de la maison de Mme MARGAT, des acquéreurs potentiels demandent si la venelle traversant la propriété, peut être déplacée en limite de terrain. Après discussion, le Conseil Municipal émet un accord de principe en précisant que les frais d'aménagement du nouveau passage et le bornage seront à la charge de ces acquéreurs. Un cahier de charges sera établi.

INFORMATIONS DIVERSES

*ARBRES : Gérard PICHOT attend des devis pour l'abattage de peupliers à Bazoin (ancienne base nautique) et la plantation de nouveaux arbres.

*Monsieur le Maire fait un bref exposé sur la GEMAPI mise en place par la CDC Aunis Atlantique en 2019.

*Le prochain bulletin municipal devrait être distribué fin décembre.

*Cérémonie des vœux : Elle est fixée au samedi 19 janvier.

*La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 04 décembre.